



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 SEPTEMBRE 2025  
A LA SALLE COMMUNALE DE CHABREY**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025
4. Assermentation de deux Conseillers communaux
5. Nomination d'un membre à la Commission des bâtisses
6. Communications du bureau
7. Communications municipales :
  - a. PACOM : suite de la procédure
  - b. MCH2 : présentation
  - c. Transports et mobilité
  - d. Avancement chantiers communaux
  - e. Divers
8. Préavis municipal N° 2025/10 – Demande de crédit de CHF 68'000.—pour le remplacement du compacteur de Salavaux
9. Préavis municipal n° 2025/11 – Adoption de l'arrêté d'imposition 2026-2027
10. Interpellations – postulats – motions
11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

Il est 19h32, **M. Julien Schwab, président**, ouvre la séance. Il rappelle que le Conseil a été convoqué par lettre datée du 28 août dernier. Il salue la présence de la Municipalité au complet. Aucun journaliste n'est présent ce soir. Il rappelle que pour faciliter la prise du procès-verbal, la séance est enregistrée. Mme Elisabeth Christinat, secrétaire du Conseil, étant malade, c'est Mme Amélie Besse qui la remplace. Il précise que Mme Besse, Conseillère communale, peut bien entendu participer au débat et voter.

**1. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Catherine Lüscher, Joëlle Roch, et de MM. Florian Aeby, Léo Amiet, Yves Amiet, Gilles Bardet, Jérémie Christinat, Arnaud Guignard, Dylan Loup, Philippe Loup, Victorio Quercia, David Schwab, Christophe Tombez et Joffrey Tombez. 34 personnes présentes, le quorum est atteint, malgré le nombre d'absents.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été communiqué en même temps que la convocation. Il demande si celui-ci suscite des remarques. Ce n'est pas le cas, il passe au vote. Les Conseillers-ères qui approuvent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de le faire par un levé de main. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025

**Le Président** informe que le bureau a reçu une demande de modification de la part de Mme Laetitia Kohler, municipale, concernant le point 3, panneaux touristiques. Dans le procès-verbal il est mentionné que ceux-ci seront installés l'année prochaine, ce qui ne sera pas forcément le cas par rapport au fait que ces panneaux doivent suivre une charte graphique du canton. La reformulation proposée est la suivante : « Au vu de ce qui précède, la pose de panneaux touristiques pourra durer encore un certain temps ». Le Président demande si quelqu'un veut prendre la parole. Personne n'intervient. Il demande s'il y a d'autres remarques par rapport au procès-verbal. Ce n'est pas le cas, il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal, avec la modification demandée, sont priés de le faire par un levé de main. **Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité**, avec remerciement à notre secrétaire pour sa rédaction.

## 4. Assermentation de deux Conseillers communaux

**Le Président** rappelle au Conseil qu'il s'agit de remplacer les postes vacants suite aux démissions de Mme Karin Hügli et M. Christian Failloubaz. Selon la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, la vacance de siège d'un membre du Conseil communal dans le système d'élection à la proportionnelle est réglé de la sorte : s'il y a des viennent-ensuite, est élu le premier suppléant du groupe du démissionnaire, qui accepte son élection. Ceci est le cas pour le groupe PLR. Il s'agit de M. Patricio Leal de Salavaux.

S'il n'y a plus de viennent-ensuite dans un groupe, ce qui est le cas pour l'Entente de Vully-les-Lacs, ce sont les signataires de la liste qui désignent un suppléant. L'Entente a désigné M. Mathias Dupertuis de Montmagny.

Pour entrer pleinement en fonction, ces deux personnes doivent être assermentées. Par conséquent, **le Président** prie MM. Leal et Dupertuis de s'avancer devant l'assemblée, et prie celle-ci de se lever. **Le Président** lit le serment d'usage que MM Leal et Dupertuis promettent de suivre. **Le Président** les félicite et ils sont officiellement Conseillers communaux de Vully-les-Lacs, et il leur souhaite plein de succès dans cette fonction.

Dès à présent, le Conseil est composé de 36 membres présents ce soir. Le Président reprend la suite des débats.

## 5. Nomination d'un membre à la Commission des bâisses

**Le Président** explique qu'il s'agit de remplacer M. Christian Failloubaz comme membre de la Commission des bâisses, et ceci de la manière suivante : selon l'article 41 du règlement communal, le siège acquis reste en principe au groupe auquel appartient le démissionnaire, pour autant qu'ils aient des candidats. Le Groupe PLR propose M. Bruno Neto à cette fonction. **Le Président** demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas. Par conséquent, M. Bruno Neto étant seul candidat, est élu tacitement membre de la Commission des bâisses, avec les félicitations du Conseil.

## 6. Communication du bureau

**Le Président** a un seul élément à communiquer ce soir, concernant les élections communales de 2026.

Le Bureau du Conseil communal et la Municipalité ont pour mission d'informer la population sur cette élection. Ce sujet a été discuté avec la Municipalité, et ils ont décidé par le biais de la parution d'une édition spéciale du « Vullierain » d'informer la population sur ce sujet, plutôt que de le faire par l'organisation d'une séance publique. Leur réflexion a été la suivante : plus de monde sera touché avec un journal qui sera distribué dans tous les ménages. L'organisation d'une séance, expérience vécue lors des dernières élections communales, ne touche pas forcément un nombre important de personnes. Ils proposent de faire cette édition spéciale par laquelle la population sera informée du processus de ces élections, notamment sur les inscriptions si on désire être candidat. Il est à noter que dans ce journal, les groupes politiques pourront aussi, s'ils le souhaitent, se présenter avec un article prévu à cet effet.

**Le Président** profite de l'occasion pour informer qu'à ce titre, le canton lance une campagne qu'elle a nommée « Pour ma commune ». Elle a dédié un site internet à cela, le but étant justement d'inviter les citoyens à présenter leur candidature, à encourager la participation lors de ces élections, et puis notamment, par d'autres mesures plus tard, de soutenir l'intégration des nouvelles personnes qui auront été élues. Beaucoup d'informations sont données sur ce site. Il y a également à disposition des flyers, des présentations qui peuvent être intéressantes pour la commune, que les groupes peuvent reprendre et adapter à leur politique. Il invite les Conseillers-ères à aller regarder ce site, que l'on trouve facilement sur Google.

La Municipalité et le Bureau vont également regarder aussi du côté du site internet de la commune, afin par exemple d'y mettre le lien, d'organiser une page dédiée à ces élections, et il y aura également les parutions officielles concernant la procédure à suivre. Tous les formulaires officiels seront mis à disposition en temps voulu. Il demande s'il y a des questions par rapport à ces élections communales qui approchent. Ce n'est pas le cas.

## 7. Communications municipales

**Le Président** passe la parole à la Municipalité, pour leurs communications.

**M. Michel Verdon**, syndic, présente quelques slides pour donner des informations sur le PACOM. Lors de la séance du Conseil de mars 2025, il avait informé sur les types d'opposition et leurs nombres. Il y a eu 112 oppositions reçues dans les délais.

L'analyse de ces oppositions a pris du temps vu leur nombre. L'urbaniste a préparé et a travaillé sur chacune des oppositions, qu'elles soient venues via les avocats (une trentaine de cas) ou qu'elles soient venues directement des citoyens. Ce travail était nécessaire pour bien comprendre les oppositions, ceci avant les séances de conciliation, et ils ont ainsi aussi pu vérifier s'il y avait des erreurs, des maladresses qui auraient été faites dans ce dossier. Finalement, ils ont réussi à convoquer toutes les séances de conciliation, dont la majorité d'entre elles se dérouleront entre le mois d'octobre et novembre. Lors de ces séances, un ou plusieurs représentants de la Municipalité seront présents, ainsi que la secrétaire municipale, qui de par son métier de juriste sera aussi mieux à même d'établir le procès-verbal, qui sera très succinct. Il y aura aussi parfois la présence de l'urbaniste et/ou de l'avocat

conseil de la Commune, notamment pour les oppositions faites avec un avocat. Le procès-verbal de la séance de conciliation sera ensuite envoyé à l'opposant, voir son représentant, avec un délai de 20 jours pour qu'ils aient l'opportunité de retirer leur opposition ou de la confirmer.

Concernant les oppositions liées à l'ERE (espace réservé aux eaux) qui concernent 18 exploitations agricoles, le Syndic aurait souhaité que la DGE, voire aussi la DGAV, soit également présente pour répondre aux lettres d'opposition, qui sont toutes assez semblables et sont pleines de bons sens à son avis. Mais malgré leurs efforts, même en discutant avec le nouveau directeur de la DGE, ils ont hésité à venir, mais finalement, par souci d'équité par rapport aux autres communes, ils ne se déplaceront pas. M. Michel Verdon a également parlé avec le représentant de Prométerre, qui connaît bien le dossier, car Prométerre a encadré tout ou partie des opposants, mais il ne sera également pas présent. Du coup, cette séance de conciliation commune ne sera peut-être pas très riche, certainement que les opposants vont aller plus loin. Ils auront l'occasion d'en reparler lors de cette séance de conciliation. Ils sont conscients que ce ne sera peut-être pas évident d'avoir tous les concernés lors d'une seule séance. Une date sera proposée pour ceux qui ne pourraient pas être présents le jour prévu.

La suite du dossier du PACOM sera de faire un nouveau dossier pour une mise à l'enquête complémentaire. En effet, il y a déjà un ou deux petits points mineurs du règlement qui méritent qu'ils soient mieux précisés ou légèrement modifiés.

Ils essaieront de faire en sorte que tout cela ne s'étale pas trop dans le temps, c'est pourquoi qu'en parallèle des séances de conciliation, ils prépareront le dossier au fur et à mesure, car ils aimeraient encore l'envoyer à la DGTL, pour examen préalable, cette année encore. On l'a informé que si ce dossier est bien succinct et condensé, il pourrait être revenu peut-être avant les trois mois, pour la mise à l'enquête complémentaire, et c'est ce qu'ils espèrent. Il a encore envie de croire qu'un Conseil spécifique pour libérer ces oppositions se fasse avant fin 2026, même si c'est clair qu'ils auraient aimé le faire encore sous la législature actuelle.

Pour résumé et pour la suite de la procédure, il y aura la transmission du dossier au Canton pour approbation. C'est clair qu'il y aura des personnes qui ne seront pas satisfaites que les oppositions passent devant le Conseil et soient levées. A ce jour, on pourrait estimer qu'il faudra encore presque trois ans pour que ce PACOM soit effectif.

**M. Michel Verdon**, syndic, donne également quelques informations sur l'administration. Certains membres du Conseil ont certainement remarqué qu'il y avait pas mal d'annonces pour rechercher du personnel afin de compléter l'équipe de l'administration. Un travail de redistribution des tâches et des ressources se fait entre la Municipalité et la nouvelle secrétaire municipale. Un poste de secrétaire municipal-e adjoint est ouvert. Il espère qu'ils pourront vraiment compléter cette équipe du greffe. Il précise qu'ils ne sont pas en train d'augmenter les ressources, ce n'est pas le cas, car l'engagement de la nouvelle secrétaire municipale était lui supplémentaire, mais avant d'augmenter les ressources, ils voulaient être sûr d'être bien organisé, et qu'ils soient efficents dans chacune des tâches à faire, et tout ceci, pour le moment au niveau du greffe, se passe sans augmentation des ressources.

Dans le service technique, la personne qui occupait le poste qui avait été créé il y a deux ans a donné son congé, et le nouveau responsable du service technique a proposé à la Municipalité quelque chose qui leur a beaucoup plu, c'est que plutôt que de rechercher un collaborateur avec une palette large de compétences, il a proposé de chercher deux postes à temps partiel. Ils sont partis sur une recherche de deux postes à 60%, ce qui fait un peu plus de taux que d'avoir un seul spécialiste. Il y aura un spécialiste pour tout ce qui est lié au réseau, géomètre, géomaticien et un autre compétent pour ce qui est des constructions, avec une formation plutôt d'architecte. Ils espèrent pouvoir finaliser ces engagements d'ici au départ à la retraite à fin novembre de M. Claude Amiet, afin que M. Christian Failloubaz ne reste pas tout seul.

La Municipalité a aussi cherché un poste à temps partiel dans un premier temps, idéalement sur un demi-jour, qui passera ensuite à un taux complet, pour la conciergerie, et ceci dans le cadre de l'ouverture de la future halle. Ils aimeraient trouver une personne qui rejoindrait l'équipe au début de l'année 2026. Ils ont essayé de s'y prendre assez vite afin d'avoir le temps d'examiner tous les dossiers et de choisir la personne qui conviendra le mieux.

**Le Président** remercie M. Verdon, et demande si quelqu'un a une question sur les sujets exposés par le syndic.

**M. Alexandre Bardet** remercie le syndic pour ces informations. Il aimerait savoir le nombre d'oppositions qui concernent purement et strictement le règlement. Il trouve difficile de traîner l'entier du dossier jusqu'en 2028. Le règlement est passé à l'enquête. Il y a sûrement des petites adaptations à faire. La compétence, selon lui, est du Conseil communal pour faire adopter les règlements de la commune. Il demande la pertinence d'aller plus rapidement avec le règlement, pour qu'on ait une situation claire pour les nouvelles constructions, et de traiter les oppositions avec tous les délais qu'il y a dans le timing qui a été cité. Il ne sait pas combien il y a eu d'oppositions sur le règlement pur et dur, et il imagine que les gens qui se sont opposés, c'est plutôt parce qu'une partie de leur parcelle a changé d'affectation. Mais s'il y a peu d'oppositions qui sont purement et strictement sur le règlement, il trouve que ce serait plus intéressant d'essayer de splitter ça et de passer de manière un peu plus accélérée le règlement. Parce que ça veut dire que jusqu'en 2028, on aura la même situation qu'on a déjà depuis 3 ou 4 ans, à savoir de respecter à peu près les règlements des différents villages encore en vigueur et le nouveau qui sont parfois en opposition. Ça donne évidemment du travail supplémentaire à tout le monde et notamment au service technique. Donc, si on pouvait avoir une situation claire sur le règlement, il pense que tout le monde serait soulagé à l'interne comme à l'externe.

**M. Michel Verdon**, syndic, trouve la question très pertinente, et il avoue qu'ils n'y ont pas pensé. Il va faire un effort pour creuser cette question, pour savoir si en effet on pourrait déconnecter les deux choses. Le nombre exact, il ne peut pas le dire, mais c'est faible. Il dirait de tête entre 5 et 10 qui sont liés au règlement. Parfois ils font partie d'une opposition multiple. Mais c'est une bonne question.

**M. Alexandre Bardet** précise que ce qui est décisif aussi, c'est où est la compétence ? Selon lui, c'est au Conseil communal, une fois qu'il est passé à l'enquête. Mais est-ce que le Président pourrait aussi creuser cette question, à savoir, qui a la compétence d'accepter le règlement, et de le faire entrer en force.

**M. Jean-Michel Loup** dit que selon lui le règlement et les plans vont ensemble. Il n'a jamais vu dans sa carrière accepter un règlement sans les plans qui vont avec. Parce qu'en fait, ces deux choses sont liées quand même.

**M. Michel Verdon**, syndic, aurait envie de dire que non, parce qu'on peut imaginer qu'il y a des communes qui ont refait leur règlement sans forcément faire un PACOM.

**M. Jean-Michel Loup** dit que le nouveau règlement va s'appuyer sur le nouveau plan, avec les nouvelles délimitations de zones, etc. Si le plan n'est pas en vigueur, on ne peut pas appliquer une zone. Actuellement, on parle de zone village par exemple, et de zones centrales etc... Déjà cela ne va pas ensemble.

**M. Michel Verdon**, syndic, le remercie pour ses remarques, et il va quand même creuser la question.

**Le Président** a une question : cette enquête complémentaire annoncée, avec des adaptations prévues comme il a été mentionné, découle-t-elle du traitement des oppositions en cours ? Qu'est-ce qui fait qu'on arrive avec une enquête complémentaire ?

**M. Michel Verdon**, syndic, répond que la seule certitude qu'on a à ce moment-là c'est qu'il y a deux ou trois petits points du règlement, une couleur de tuyau, une forme de puits pour prendre un exemple, dès que tu touches à ça, tu dois faire une enquête complémentaire.

**Le Président** redemande si cette enquête complémentaire découle des oppositions ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond que oui, c'est l'analyse des oppositions qui l'a montré.

**Le Président** remercie M. Verdon et demande s'il y a encore d'autres questions. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée aux municipaux.

**M. François Haenni**, municipal, nous apporte les informations suivantes :

Plusieurs Conseillers-ères lui avaient demandé à plusieurs reprises, de faire une petite présentation sur le sujet du MCH2. Il va essayer de le faire de manière assez simple, espérant que ça ne réveillera pas des migraines ou des souvenirs d'anciens cours de comptabilité, mais de le faire de manière imagée pour savoir qu'est-ce qui va se passer avec MCH2. C'est un sujet qui va passablement engager les Commissions de gestion et des finances, car les comptes qu'on valide chaque année vont passablement évoluer.

Première chose : quel était le but de mettre à niveau ce standard comptable, car c'est une sorte de recueil des différentes lois qu'on doit suivre par rapport à la comptabilité. L'idée de MCH2, c'est que toutes les entités publiques en Suisse aient les mêmes référentiels, et cela permettra finalement de comparer une commune vaudoise avec une commune fribourgeoise, théoriquement, et d'avoir à peu près les mêmes ratios à tirer de cela. Cela permettra également d'avoir un peu plus de transparence, notamment vis-à-vis du législatif, en fixant quels sont les documents qui doivent être mis avec les comptes, et également, d'avoir une image peut-être un petit peu plus fidèle de la commune. Tout cela sont les grandes lignes qui font que le canton de Vaud est le dernier de la classe en Suisse à avoir introduit ce MCH2, mais cela peut aussi être vu comme une manière d'avoir un frein à une certaine autonomie communale par rapport à la façon de tenir ou de présenter les comptes. C'est aussi donner un peu de mandats à de nombreux consultants dans les logiciels comptables qui existent, et donc de créer des coûts.

Dorénavant, on ne parlera plus de fonds de réserve, mais de financements spéciaux. Certaines explications de réserve de politique budgétaire seront introduites, car il y aura tout un vocabulaire qui va évoluer par rapport à cela.

Actuellement, avec des rapports des réviseurs, des comptes par nature, etc.... c'est un peu un casse-tête. Avec MCH2, le bilan et le compte de résultats, les comptes par nature restent. A côté de cela, il y a toute une comptabilité sur les investissements qui sera introduite ; cela veut dire qu'un investissement, un gros projet de construction par exemple, doit tenir une comptabilité pratique séparée. Il y aura un tableau de flux de trésorerie, qui expliquera pourquoi il y a des différences entre le début d'année et la fin, ainsi que tout un arsenal qui va préciser pas mal d'éléments. La classification MCH1, on la connaît, et elle assez cohérente par rapport à des dicastères. Mais tout cela va évoluer avec une classification MCH2, avec des dénominations différentes, notamment concernant tout ce qui est du domaine des bâtiments, qui occupera toute une section. Par exemple, ce qui est bâtiment, qui concerne l'école, devra aller dans la section formation. Tout ce qui concerne la halle sportive ira dans le sport. Tout sera bien distinct, à savoir, le patrimoine financier, ce sont des bâtiments qui créent une rentabilité, et le patrimoine administratif devra aller dans tout ce qui est administration générale.

Au départ, le canton de Vaud voulait qu'on fasse une réévaluation de tous les bâtiments selon les différentes valeurs de marché. Finalement, cela a été abandonné, mais par contre, on doit aller

rechercher dans tout notre historique, car dans le montant qu'on a dans le patrimoine administratif, il y a à peu près 4 millions dont il faudra expliquer comment ils ont été constitués. Ils devront trouver une cohérence par rapport à cela. Le patrimoine administratif c'est à peu près 25 millions, sur lesquels on doit mettre les taux d'amortissement qui seront validés par le canton, en fonction de la loi. De ce côté-là, il n'y aura pas trop de changement, vu que depuis le début 2024 on a introduit les nouveaux taux d'amortissement. Tous les numéros de compte vont évoluer, ainsi que toute la dénomination de ces comptes. Il n'y a pas tellement de personnalisation possible, ou alors, on devra mettre des sous comptes. Mais cela donnerait un plan comptable d'une grande longueur.

Dans le compte de résultats, on va un petit peu plus dans la logique de la comptabilité d'entreprise, avec un résultat d'exploitation de toutes les activités de la commune. Tout ce qui est d'ordre extraordinaire, les amortissements, les provisions, c'est un résultat exceptionnel qui viendra. Donc de ce côté, pas mal de changement.

Concernant les fonds de réserve, pas mal de personnes ont dû cogiter très longtemps là-dedans, car c'est assez compliqué à comprendre, mais au final, il y a une logique : c'est de dire on ne laisse plus l'opportunité à la commune de constituer des fonds de réserve. En gros, pour chaque fonds de réserve on demande à la commune de faire un règlement. Les règlements seront validés par le législatif, et dans ces règlements on devra déterminer de quelle manière le fonds est alimenté, et de quelle manière il est distribué. C'est effectivement assez cadré, et pour la manière dont le fonds est alimenté, ce ne sera pas, on va dire, au petit bonheur la chance. Ils vont travailler avec des grilles d'allocation et donc de manière cadrée.

M. Haenni montre les différents fonds concernés. Ceux-ci vont pouvoir être réduits, ce qui a toujours été dit. La Municipalité ne va pas finalement se laisser imposer certaines choses, ils vont préparer le travail, et elle a eu comme décision de faire l'introduction sur le MCH2 le plus tard possible, donc en 2027. D'ici là, ils auront le temps de les utiliser, mais par exemple, sur un fonds de réserve glissement de terrain, et bien là-dessus ils devront faire un règlement pour expliquer de quelle manière on peut aller utiliser ce fonds.

Un autre point important un peu lié à ces fonds, ce sont les taxes uniques de raccordement quand on construit un nouveau bâtiment. Les fonds qu'on aura vont permettre d'investir continuellement dans nos canalisations. Aujourd'hui les taxes uniques qu'on a chaque année sont à peu près de CHF 120'000.— dans l'épuration, CHF 120'000.— également dans l'eau, et ceux-là on ne pourra plus les laisser dans notre comptabilité ordinaire, on devra effectivement les remonter dans les fonds, et ces taxes uniques de raccordement seront utilisées pour un trentième chaque année. Pendant de nombreuses années on a eu beaucoup de constructions, ce qui veut dire beaucoup de taxes de raccordement, ce qui permettait un petit peu de rééquilibrer nos comptes. Maintenant ce sera fini, cela devra aller dans les passifs.

Dans les annexes aux comptes, il y aura beaucoup plus de documents à revoir. Il y aura l'état du capital propre (fonds de réserve et passif), il y aura tous les tableaux d'immobilisation avec le patrimoine administratif, le patrimoine financier. Il faudra retrouver les valeurs d'acquisition et définir ce qui a été amorti durant toutes ces années. Il faudra également définir les valeurs résiduelles, tous les prêts garantis de la commune vis-à-vis de beaucoup d'entités intercommunales ou autres, et puis également toutes les participations qu'on pourrait avoir. Il faudra également lister le tableau des immobilisations, également établir le tableau des intentions d'investissement sur les prochaines années, même si c'est de compétence de la Municipalité jusqu'au préavis qui est accepté ou refusé. Il faudra l'introduire à ce niveau là pour donner une information la plus juste possible au législatif.

La Municipalité a pris la décision de se lancer dans le MCH2 le plus tard possible, comme cela les erreurs de jeunesse seront faites plutôt par d'autres, et cela veut dire que sur le budget 2027 et les comptes

2027, on sera déjà sur le MCH2. Le canton n'oblige pas les communes à faire un retraitement des années de comparaison, car MCH1 et MCH2 ne se comparent pas. Ce sera aussi compliqué pour les commissions des surveillances d'arriver à suivre l'évolution des charges et des produits. Pour le budget 2027, ils vont retravailler le budget 2026 sur MCH2, ainsi que les comptes 2025, et pour les comptes 2027, ils vont retravailler les comptes 2026.

Ce changement est maintenant lancé, et il y a des formations qui ont été faites, et des tâches qui ont été lancées par rapport à l'évolution du logiciel. C'est clair que cela va avoir aussi un impact au niveau de la bourse, niveau des ressources, et c'est quelque chose qui va beaucoup impacter les années 2026-2027, et on verra de quelle manière.

M. Haenni espère qu'en quelques minutes il a pu expliquer ce qui se cache dans cet acronyme de MCH2.

**Le Président** remercie M. Haenni pour ses explications, car il trouve important d'avoir une vue globale et un peu la vision de ce qui va se passer dans les prochaines années. Il demande s'il y a des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au prochain Municipal.

**M. Julien Bessard**, municipal, n'a pas de présentation, et apporte des informations sur :

Informatique : Ils sont en cours d'analyse de l'audit Cybersafe. Ils ont une contrainte supplémentaire qui touchera les membres du Conseil prochainement, car ils doivent renforcer les mesures de sécurité pour l'accès au serveur du fichier du Conseil, à savoir, qu'il faudra soit installer une application ou utiliser Microsoft Authenticator pour générer un code qui sera utilisé comme moyen de reconnaissance (double authentification). Il informe que l'envoi d'un e-mail à ce sujet ne sera pas un SPAM, afin que les membres du Conseil ne soient pas surpris.

Bâtiments : en mars dernier à Lausanne, il avait fait une présentation sur la villa de Constantine. Il avait donné des chiffres qui étaient très importants pour la rénovation. Au vu des investissements qui vont encore venir, ils vont prioriser. Ils ont décidé de repousser ces travaux. Ils ne sont pas prêts à vendre ce bien, car ils se disent qu'au fil du temps il peut servir. Une solution transitoire c'est une location. Ils se sont donné une période de 4 ans et ça laissera ainsi l'opportunité à la prochaine législature de retravailler sur ce dossier. Disons que pendant 4 ans, les charges seront couvertes pour ce bâtiment, le temps est donné à la réflexion, et aussi du temps pour se concentrer sur autre chose.

**M. Jean-Michel Loup** comprend que ça veut dire qu'on va louer la villa de Constantine en l'état actuel ?

**M. Julien Bessard**, municipal, répond que oui, elle sera louée en l'état actuel, avec un loyer modeste. Aucuns travaux n'ont été entrepris à l'intérieur, et tous ce qui pourrait être entrepris pour rafraîchir ce bâtiment sera pris en charge par le locataire.

**M. Ralf Vermeulen** demande si on pourra monter en haut du Château d'eau à Montmagny l'année prochaine ?

**M. Julien Bessard**, municipal, répond que oui, mais effectivement cela a pris du temps avec une séance d'évaluation avec le service du patrimoine. En principe les travaux de nettoyage vont commencer ces prochains jours.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, donne quelques informations sur son dicastère, en photos, pour l'avancement des travaux sur la route d'Avenches à Salavaux. Elle rappelle que les travaux sont prévus

en 12 étapes de 350 mètres chacun, avec une fin qui était prévue au début à fin juin 2026, mais à l'heure actuelle il y a environ 3 semaines de retard.

Les travaux ont commencé vers le pont. Concernant les cyclistes, un amendement avait été voté pour que la bordure à cet endroit soit faite en trottoir franchissable, comme sur toute la longueur de la traversée de Salavaux. Or, cette bordure a été construite avec un trottoir infranchissable. Ceci est en cours d'évaluation pour corriger cela.

**M. Ralf Vermeulen** demande qui va payer pour corriger cette bordure ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que pour l'instant c'est la commune, car cela fait partie des imprévus.

**M. Ralf Vermeulen** répond que si c'est la commune qui doit payer, est-ce vraiment nécessaire de la changer, c'est ce qu'il faudrait se poser comme question.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'elle s'est peut-être mal exprimée. Ils ne vont pas la changer, mais la raboter, ce qui coûte quelque chose également.

Pour le moment ces travaux ne se passent pas si mal, il n'y a pas trop de réclamations citoyennes, mais il y a quand même de la poussière, du bruit. Ils gèrent de semaine en semaine.

Elle fait un petit retour sur l'entretien routier 2025 en montrant des photos sur les travaux les plus importants. A Mur, il manquait un cheminement piéton le long de la route en allant vers la ferme des Amiet.

Elle explique également qu'à Constantine, des bordures ont été faites à la demande des viticulteurs, afin qu'ils aient plus de facilité à entrer dans les vignes, et surtout retenir l'eau essentiellement sur la route.

Vers le carrefour, à la hauteur de la maison Marti, c'était un gros tronçon avec une amélioration de la banquette et sécurisation des piétons. Elle montre l'état des travaux.

Pour la sortie de Salavaux, direction Villars-le-Grand, il y a eu du retard du côté du canton, des congés malades, qui ont fait qu'ils n'ont pas reçu les réponses dans le temps voulu. Le dossier est revenu pour des modifications, et il est à nouveau aux mains du canton. Ils espèrent ne pas avoir à attendre six mois avant d'avoir une réponse.

Les travaux prévus pour Chabrey se feront clairement lors de la prochaine législature. Des travaux assez conséquents sont à prévoir, et ils ont décidé de revoir le coffre de la route. Des analyses devront être faites, et ce projet sera assez coûteux.

Le parking à Villars-le-Grand vers l'ancien terrain de football est enfin libérée, notamment de la remorque dans laquelle poussait de l'herbe. Ça a pris du temps, ce n'était pas si simple.

**M. Damien Waeber** a une remarque concernant la route de Salavaux : il y a eu un amendement pour la suppression du tremplin du pont, et si on regarde les bordures comment elles ont été mises, il doute qu'il y ait eu cette suppression du tremplin.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, dit qu'effectivement il y a eu un amendement, et elle l'a signalé à l'entreprise Grisoni-Zaugg, qui l'ont en tête. Il y aura quand même une mini pente, mais il n'y aura plus cette secousse lors du passage sur le pont.

**M. Damian Fioretta** demande sur le premier tronçon qui a été fait, combien ça représente sur les 12.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, depuis le pont, c'est trois tronçons, d'un côté de la route. Actuellement on est au cinquième sur douze.

**Mme Anne Jobin** remercie pour le trottoir direction de la route de Constantine. Est-ce que pour passer d'un côté à l'autre de la route à cet endroit, vous pensez mettre un passage piéton ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que non, le passage piéton est quelque chose qu'on ne peut pas mettre à cet endroit. Il faut savoir que ce cheminement piéton n'est pas considéré comme un trottoir, donc on ne peut pas mettre de passage piéton. De plus, il n'y a pas assez de circulation direction Constantine, où il est estimé un passage de 900 véhicules par jour. Du coup, ce n'est pas assez pour faire un trottoir. Elle précise encore une chose par rapport au passage piéton : elle a été assez étonnée de cette analyse, mais le Canton part du principe que si on fait un passage piéton, et si un automobiliste est habitué à ne jamais voir quelqu'un sur ce trottoir, dans sa tête il n'y a pas de passage piéton, et le jour où il y a quelqu'un, il ne va pas forcément s'arrêter. Cela découle apparemment des statistiques, et du coup, ils sont assez réticents pour ce passage piéton.

**M. Bruno Neto** aimerait juste savoir s'il y a eu des changements pour cette canalisation d'eau potable. Est-ce qu'elle tient toujours ou elle ne tient pas ? Est-ce que tout à coup, si elle doit être changée, c'est toujours prévu ou pas au niveau des subventions ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que pour l'instant il n'y a pas de canalisation d'eau potable qui a été modifiée. Il était prévu dès le début qu'ils regarderaient si cela devait être le cas, selon la nécessité. Pour la deuxième question concernant les subventions, elle doit se renseigner, car elle ne peut pas répondre comme ça.

**M. Antoine Parisod** voudrait savoir ce qu'est la définition de l'entretien routier, parce qu'il a l'impression avec cette route de Constantine que l'ont créé quelque chose de nouveau. Alors y-a-t-il une limite entre ce qui est de l'entretien et un nouvel aménagement. Comment fixe-t-on la limite ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que dans ce cas il s'agit d'entretien. On est sur une route cantonale passant à l'intérieur d'une localité. On retient l'eau effectivement avec les pavés qui ont été posés, mais on reste sur le domaine public, sur une route qui n'est pas considérée comme une route principale. Pour ça, le canton nous autorise à faire ces travaux. Après, si M. Parisod souhaite des détails, les normes, les pourquoi et comment, elle peut se renseigner. Ce qu'elle peut dire ce soir, c'est que comme il s'agit d'une route cantonale dont elle ne se rappelle plus la catégorie, c'est compliqué à faire passer un aménagement sur ce genre de tronçon.

**Mme Céline Ventrice** a une question concernant Chabrey. Comme il a été dit, le revêtement pour la traversée du village se fera d'un bloc lors de la prochaine législature. Est-ce qu'en même temps ils vont faire l'arrêt du bus dans les normes, parce qu'actuellement il n'y a rien du tout. Il n'y a pas de passages piétons. Ça fait un moment qu'on en parle dans le cadre de l'ARPEJE, car c'est dangereux et il y a maintenant un nouveau système de transport. Il y a les cars postaux, mais en plus maintenant, il y a le transport des enfants et cet arrêt est vraiment très dangereux. Quand le car postal dépose les enfants (direction Cudrefin), il n'y pas de trottoir, ni de passage piéton, et c'est pour cela qu'elle pose la question.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'elle n'aime pas trop donner de délai, parce ce que, comme le Conseil peut le constater, il se reporte chaque fois. Ils sont en train déjà de faire l'analyse du coffre de la route, les plans sont à peu près prêts.

**Mme Céline Ventrice** a posé la question, car elle ne savait pas où ça bloque, dans combien de temps ça va se produire, parce que là, c'est vraiment la sécurité des enfants qui doit être prise en compte.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que pour la sécurité des enfants, ils sont au courant du problème. Ils en ont été informés par rapport aux transports scolaires. Effectivement, ça roule vite, et elle a encore reçu une vidéo citoyenne qui montre un camion qui dépasse un bus scolaire à l'arrêt. Il s'agit d'une route où il y a plus de 6000 véhicules par jour qui circulent. La première solution serait de dire qu'on ne fait plus attendre les enfants ici, qu'on essaie de déplacer l'arrêt, ça c'est en discussion avec l'ARPEJE.

**Mme Céline Ventrice** ajoute que les bus pour les enfants avaient un arrêt derrière l'ancien collège jusqu'à l'été passé, mais maintenant ils ne s'arrêtent plus là, mais au milieu du village. Les bus arrivent en même temps, et c'est un souci, et c'est pour cela qu'elle pose la question.

**M. Julien Schwab**, président, propose de clôturer ce sujet pour l'instant en mentionnant que M. Genilloud pourra apporter encore un complément concernant l'ARPEJE sur ce dossier.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, mentionne encore que l'action qu'ils ont mise en place immédiatement, c'est que, dès jeudi, il y aura un employé de police municipale sur place, afin de voir comment cela se passe vraiment.

**M. Bruno Reto** a une question : il a plusieurs voisins dont les enfants vont à l'école ailleurs, et qui prennent le bus en face de l'administration à Salavaux. Avec les travaux, malheureusement, les ouvriers doivent changer leurs machines sur le chantier en plein pendant l'horaire où les bus passent. Un bus qui va à l'école à Salavaux perd 15 minutes à attendre, et du coup, les enfants qui doivent aller à Payerne et qui doivent prendre le train à Avenches, et bien il n'y a plus de train. Il sait également que plusieurs parents les amènent directement, comme quoi il faudrait quand même prévoir un fuseau horaire où les bus scolaires ne sont pas dérangés par ces travaux. Les bus scolaires ne vont pas forcément qu'à l'école à Salavaux, mais vont à la gare à Avenches aussi.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'elle n'était pas au courant de ce problème.

**M. Christian Genilloud**, municipal, informe le conseil sur le traitement par l'ARPEJE de la problématique de Chabrey concernant l'arrêt de bus. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans tous les villages, les arrêts des cars postaux se trouvent toujours au bord de la route. Il est vrai que sur la vidéo montrant un camion dépassant à pleine vitesse un bus à l'arrêt, on peut trouver un problème par rapport au camionneur. Quand on voit un bus s'arrêter au milieu de la route, pendant que les enfants montent, si on est derrière, on ne dépasse pas, on attend, on regarde, et si éventuellement on dépasse, on dépasse gentiment. Les gens roulent un peu trop vite dans ce cas-là, est-ce qu'il faudrait mettre des tremplins ? A voir ! Le problème avec l'ancien arrêt de bus, c'est que quand on vient et qu'on veut charger des gens depuis Villars-le-Grand, monter de ce côté de la route il n'y a aucun problème et repartir non plus, mais vers la fontaine, de revenir sur la route et après repartir en direction de Cudrefin, c'est un problème. Les bus qui viennent depuis Cudrefin ont trouvé la solution : ils ont dégagé le miroir déjà, et ils ont fait des essais, et il semble que c'est possible de repartir sur la route sans poser de problème. L'argument phare pour lui, c'est qu'un enfant n'a pas de carrosserie, et un enfant qui est touché par une voiture, il n'y a pas photo. C'est tout ce qu'il peut dire par rapport à cela. Une réponse et une pré-évaluation est faite actuellement par le transporteur.

**M. Alexandre Bardet** dit que cette histoire, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Chaque fois qu'il y a une mise au concours de ces transports, il y a de la sous-enchère et puis qui n'a pas l'expérience nécessaire pour savoir où sont les arrêts etc., et ensuite qui gagne le marché public. Néanmoins dans un concours du marché public, il y a quelqu'un qui fait les règles, et à son avis, c'est l'ARPEJE qui pourrait être plus précis sur le type de véhicules, sur les endroits où il faut aller chercher et ramener les enfants. Wielandbus a des minibus beaucoup moins mini qu'Helvetia, et on est parti pour 5 ou 7

ans, il ne sait plus combien de temps, avec ça. Il faut que l'on soit beaucoup plus précis dans la demande pour les marchés publics, parce qu'il y a certaines choses qui auraient pu être examinées. On a eu le changement de Patrick Zbinden à Helvetia, et maintenant on a d'Helvetia à Wielandbus, dans cinq ans c'est peut-être un autre qui aura essayé de gagner des parts de marché, c'est de bonne guerre. Mais il faut essayer de débrider le mieux possible avec ces cahiers des charges, afin qu'il soit le plus précis possible, et il invite l'assemblée à y penser.

**M. Christian Genilloud**, municipal, le remercie pour sa remarque. Mais les choses ont été extrêmement précises. Il faut penser qu'il y a eu une augmentation d'un groupe de trajets à 8 bus, avec un bus de l'Helvetia on n'y serait pas arrivé, car impossible de mettre tout le monde dedans. C'est vrai qu'il y a une conception des trajets différente avec ce nouveau transporteur. Ils sont en train de revoir tout cela, et il pense qu'ils ont eu quelques mois de flottement dès le départ, mais maintenant les projections sont en cours, et il ose espérer qu'il y a quelque chose qui est prévu, c'est-à-dire, qu'il faut voir de nouveaux horaires pour la rentrée scolaire d'automne. Quant à la dimension des bus scolaires, le seul lieu qui pose problème, c'est ici à Chabrey, et pour les cars postaux, effectivement, poser un car postal au bord d'un trottoir, qui s'arrête, charge des gens, c'est comme cela que ça se passe, on ne peut pas faire différemment.

**Mme Céline Ventrice** dit qu'elle était surtout intervenue sur le sujet du transport des petits.

**M. Simon Jaunin** voudrait juste rebondir sur cette discussion. M. Genilloud dit qu'il n'y a que Chabrey qui pose problème, après on s'occupe chacun de son village aussi. Il dit qu'à Villars-le-Grand ils ont une belle cour d'école, et il pense qu'on peut aussi faire de l'entretien de trottoir, soit agrandir un petit peu le contour, parce que les enfants sont bien dans la cour d'école, ils jouent en attendant le bus, ça ne pose pas de problème. Maintenant ils sont au bord de la route, dans le contour, ce n'est pas terrible non plus. Il pense qu'agrandir le contour pour que les bus puissent rentrer dans la cour d'école ça ne doit pas être trop compliqué.

**M. Alain Bally**, municipal, informe que pour donner suite à une question de M. Philippe Loup lors du dernier conseil, il a proposé de faire une présentation sur la mobilité, pour étayer un peu son affirmation et redire qu'on ne peut rien vraiment faire. Il débute par expliquer le processus d'établissement des lignes de bus, puis montre les coûts budgétés pour 2026 pour Vully-les-Lacs, soit CHF 246'000, montant communiqué par le canton selon une clé de répartition. Ensuite il se focalise sur la ligne 538, celle qui concerne le village de Montmagny à l'origine de la question de M. Loup. Pour la ligne 538, toutes les communes paieront au total CHF 57'000.—.

M. Philippe Loup proposait de détourner la ligne de Chabrey pour aller plus souvent à Montmagny. Il a regardé sur l'application CFF quelles courses il y avait aujourd'hui pour aller à Avenches depuis, soit Montmagny, soit depuis Chabrey. Dans les horaires, il ne faut pas se faire piéger, car par exemple il y a toute une série de courses, 9, au départ de Chabrey, qui dure 1h.05, mais il y a 2 km de marche à pied pour aller à Delley prendre le bus. Depuis Chabrey, on peut aussi aller à Avenches en passant par Cudrefin (35 min) ou par la ligne directe via Villars-le-Grand (17 min). Depuis Montmagny, il y en a beaucoup moins.

Une étude existe, et il a reçu de la part de la COREB un rapport d'une dizaine de pages sur ces trafics de ligne. En plus il y a le nombre de personnes moyen dans les bus en semaine. C'est une étude qui est faite sur le premier semestre de l'année. On compte chaque personne qui monte et celles qui descendent, et on voit qu'à Montmagny, il y a 8 personnes qui prennent le bus en moyenne le matin, et 11 qui descendent l'après-midi. Le but c'était de savoir à peu près combien de personnes prenaient le bus à Montmagny. Vu que l'étude était déjà faite, alors qu'on n'était pas au courant de son existence,

il a demandé quelle serait la procédure pour ajouter par exemple un bus à 09h.00 le matin. Il faut faire une demande à la DGMR, au plus tard avant fin 2025, si on veut un bus en 2027. Vu la faible fréquentation, il n'y a pas de subvention, donc un trajet supplémentaire, c'est CHF 44'000.—pour la commune, alors que c'est CHF 57'000.— pour toute la ligne pour toutes les communes. C'est donc disproportionné et impossible. On m'a aussi dit que l'objectif du canton c'est de faire aucun changement en 2027-2028. Tout cela pour dire qu'ils n'ont pas fait une étude, mais étudier la situation, et la Municipalité a décidé de ne pas rajouter des bus. Cela paraît disproportionné.

Concernant les autres activités de la Municipalité au niveau de la mobilité, ils participent aux assemblées de la LNM, donc la navigation sur le lac de Neuchâtel et Morat. Il y a un projet du canton pour élargir la piste cyclable entre Faoug et Salavaux. C'est le canton qui est porteur du projet, et la Municipalité a validé le concept. A mentionner que la commune est membre de la commission de mobilité de la COREB. Il est présent dans cette commission, et il montre les sujets qui ont été abordés lors des trois dernières séances. Il y a des actions mobilité pour inciter les gens à prendre les transports publics.

Il y a deux vélos vers l'administration à Salavaux qui ne sont pas souvent utilisés. Il n'est pas certain que la Commune continue ce projet.

**M. Antoine Parisod** demande si le rapport est disponible sur le serveur ou est-ce qu'il le sera ? Surtout celle concernant la commune.

**M. Alain Bally**, municipal, dit qu'il peut la demander.

**M. Antoine Parisod** a encore une remarque : c'est clair que si un bus va nulle part, personne ne va le prendre. Si on fait des lignes qui vont de nulle part à nulle part, il ne faut pas s'étonner d'avoir quelques personnes qui vont le prendre.

**M. Alain Bally**, municipal, précise que la ligne 538 est faite pour les écoles, et qu'on ne peut pas la modifier. Les horaires doivent être tenus.

**Mme Céline Duran** remercie M. Alain Bally pour son travail à la COREB, et l'encourage à continuer. Quand on sort du réseau local et qu'on doit aller à Lausanne, et qu'il faudrait être à 08h15 à Aquatis, et bien il faut prendre une chambre d'hôtel. Si on veut aller à Morat, pour 10h.00 il faut passer par Ins. Elle observe toutes sortes de configurations comme ça un peu spéciales et il faut être très vigilant aux horaires, car maintenant il y a en plus des travaux sur la ligne. C'est très compliqué et elle espère que la Municipalité continuera à faire ce qui est nécessaire pour que la situation s'améliore. Pour avoir fait les cours à Lausanne il y a plus de 20 ans, depuis Mur, ce n'était pas plus long qu'aujourd'hui. Pour elle, la situation s'est dégradée.

**M. Ralf Vermeulen** a une question par rapport à la piste cyclable entre Faoug et Salavaux. Pourquoi est-ce que c'est celle-là qu'ils refont ? Pourquoi n'en rajoute-t-il pas une par exemple entre Salavaux et Vallamand, ou Salavaux et Villars-le-Grand ?

**M. Alain Bally**, municipal, dit qu'il faut savoir qu'il y a deux sortes de pistes cyclables. Il y a les pistes cyclables pour les touristes, et celles pour ceux qui vont travailler. Il y a besoin d'un réseau pour ceux qui vont travailler.

**M. Ralf Vermeulen** constate que cela veut dire que ceux qui habitent Villars-le-Grand, avec un vélo électrique, et qui veulent aller à Avenches, n'ont pas la possibilité de le faire.

Les communications municipales sont terminées. **Le Président** remercie la Municipalité et passe au point suivant.

## 8. Préavis municipal N° 2025/10 – Demande de crédit de CHF 68'000.—pour le remplacement du compacteur de Salavaux

**Le Président** demande si la Municipalité souhaite apporter un complément d'information à son préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

**M. Damian Fioretta**, rapporteur pour la Commission des finances, lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« En conclusion, et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :*

- *D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau compacteur à Salavaux ;*
- *De lui accorder, dans ce but, un crédit d'investissement de CHF 68'000.—TTC, ;*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *Amortissement 10% (selon RCcom et annexe MCH2) par le biais du chapitre 4510. »*

**Le Président** remercie la Commission pour son rapport, et il ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Damian Fioretta** a une question : est-ce que c'est normal que ces compacteurs, plus ils sont récents, plus ils sont lents ? Parce que normalement avec la technologie, cela devrait aller plus rapidement. Il dit que celui de Salavaux est bientôt pire que celui de Vallamand.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond qu'effectivement les nouveaux compacteurs sont beaucoup plus sensibles au niveau de la balance, donc plus lents avant que l'acceptation du poids se fasse. Ils ont posé la question, et on leur a répondu que c'était normal.

**Le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou questions. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis N° 2025/10 sont priés de le faire par un lever de main. Aucune abstention, ni avis contraire, **le préavis municipal N° 2025-10 – demande de crédit de CHF 68'000.—pour le remplacement du compacteur de Salavaux est accepté à l'unanimité.**

## 9. Préavis municipal N° 2025/11 – Adoption de l'arrêté d'imposition 2026-2027

**Le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des compléments d'information. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

**M. Damian Fioretta**, rapporteur de la Commission des finances, lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« En conclusion, la Commission des finances a l'unanimité proposé :*

- *De maintenir identique pour les années 2026 et 2027 le taux du coefficient de l'impôt en vigueur en 2025 à 67%.*
- *De reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2025 pour les années 2026 et 2027. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son rapport, et ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Il passe au vote : les Conseillers-ères qui acceptent le préavis N° 2025/11 et l'arrêté d'imposition 2026-2027 tel que présentés sont priés de le manifester par un lever de main. Aucune abstention, ni avis contraire, **le préavis municipal N° 2025/11 – Adoption de l'arrêté d'imposition 2026-2027 est accepté à l'unanimité.**

## 10. Interpellations – postulats – motions

Il n'y a eu aucun dépôt d'interpellation, postulat ou motion pour cette séance.

## 11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales

**M. Ulrich Weyermann**, en tant que délégué pour le SDIS, présente l'avancement des travaux de la nouvelle caserne, qui est en construction. Pour rappel, ce sont 17 communes qui vont de Cudrefin – Faoug jusqu'à Prévonloup. En 2022, une étude a été faite pour construire une nouvelle caserne à Payerne, en remplacement de la caserne qui se trouvait au milieu de la ville de Payerne. Le 1<sup>er</sup> décembre, il y a eu un préavis qui a été accepté pour l'étude de la construction de CHF 900'000--, et en juin 2024, un préavis a été accordé pour la construction, d'un montant de CHF 9'965'000--. La phase de construction a démarré en septembre 2024, et les travaux ont bien avancés. La pose de la charpente a été faite au mois de mai 2025, date de la fin du gros œuvre, et ensuite, la construction de l'intérieur a démarré. Le budget a été respecté. Fin novembre il y aura la remise de construction, et en décembre 2025 la mise en place. Une journée d'inauguration officielle aura lieu au mois de mai 2026, et les portes-ouvertes au public sont prévues le 30 mai 2026.

**Le Président** le remercie pour sa présentation, ainsi que pour les photos. Il demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Aucun autre délégué ne demande la parole.

## 12. Divers et propositions individuelles

**Mme Géraldine Mosimann** a une question sur le quorum. Elle demande comment est défini le quorum ?

**Le Président** répond que c'est la majorité absolue des membres du Conseil, ce qui fait que si on est moins de 26 personnes présentes, on ne pourrait pas siéger. Effectivement, il y a pas mal d'absences ce soir. Il croit savoir qu'il y a également ce soir des séances de classe dans les écoles, donc des parents qui s'y sont rendus, et du coup, des Conseillers-ères qui sont absents.

Il demande s'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

**Le Président** remercie le Conseil pour la bonne tenue des débats. Il remercie également l'huissier qui a préparé la salle et qui a organisé l'agape qui suit la séance, comme d'habitude. Le prochain conseil est fixé au mardi 9 décembre 2025 à Montmagny.

Il est 21h10, la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab

La Secrétaire :

Elisabeth Christinat